 Ville de Longuenesse	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-75 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	5.2

OBJET : Administration générale – Désignation d'un secrétaire de séance

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le conseil municipal est donc invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Matthieu LEGROIS en qualité de secrétaire.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Matthieu LEGROIS




Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 11/06/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-76 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Administration générale – Modification et approbation du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHET, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les seuils des marchés ayant évolué au 1er janvier 2026, il convient tout d'abord de rappeler les seuils européens de procédure formalisée suivants :

- à partir de 216 000,00 € HT pour les fournitures et services,
- à partir de 5 404 000,00 € HT pour les travaux.

Le conseil municipal a désigné les délégués titulaires et suppléants à la commission d'appel d'offres (CAO). Il convient également de mettre à jour le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres adopté par délibération n° 2020-12 du conseil municipal en date du 2 juillet 2020.

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres est défini à l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. (...)»

Ainsi, le rôle de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) se limite au choix du titulaire du marché.

En conséquence, ce n'est plus la CAO mais l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public qui :

- prononce l'élimination des candidatures des entreprises qui ne sont pas recevables,
- prononce l'élimination des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables,
- continue à déclarer une procédure infructueuse ou sans suite.

Compte tenu du temps parfois important de téléchargement des documents déposés par voie électronique sur le profil d'acheteur de la collectivité, il convient de souligner notamment les points suivants :

- la CAO n'a désormais pour mission que de choisir le titulaire du marché public (article L. 1414-2 du CGCT),
- l'ouverture des plis, l'analyse des candidatures et des offres devront être faites en amont,
- le président peut donc ouvrir les plis.

Le règlement 2026 proposé actualise le cadre de la commission d'appel d'offres en intégrant les nouveaux seuils européens et en enrichissant les références juridiques, tout en faisant évoluer certaines notions (notamment l'emploi du terme « pouvoir adjudicateur »).

Il introduit surtout des avancées importantes en matière de déontologie et de sécurité juridique (renforcement de la confidentialité, prévention des conflits d'intérêts, exigence d'impartialité), modernise son fonctionnement avec la dématérialisation des convocations et précise les modalités d'information des membres, enfin il élargit le périmètre d'intervention en intégrant le rôle de la CAO en formation de jury pour certaines procédures spécifiques.

Les modifications apportées par rapport à la version en vigueur jusqu'ici (approuvée par délibération n° 2020-12 du conseil municipal en date du 2 juillet 2020) sont surlignées en jaune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement sur le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres joint en annexe.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Matthieu LEGROIS




Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 11/06/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-77 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	5.2.1

OBJET : Administration générale – Modification et approbation du règlement intérieur du conseil municipal

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoint.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHET, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-8 relatif à l'adoption d'un règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus,

Vu l'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant que la commune de Longuenesse compte plus de 1 000 habitants, le conseil municipal est tenu d'adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation,

Considérant la nécessité de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers municipaux et les conditions d'expression des groupes,

Considérant le projet de règlement intérieur annexé au projet de délibération,

Le règlement intérieur a pour vocation de :

- fixer les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante,
- encadrer les modalités de débat et de vote,
- assurer la transparence des décisions et l'information des élus et du public.

La mise à jour proposée ici répond à plusieurs objectifs principaux :

- Actualiser le règlement au regard des évolutions législatives et réglementaires récentes, notamment en matière financière et de transparence,
- Moderniser le fonctionnement du Conseil municipal, en intégrant les pratiques numériques,
- Renforcer la lisibilité et l'opérationnalité du document, en simplifiant certaines rédactions,
- Sécuriser juridiquement les procédures et les décisions prises par l'assemblée.

Les principales évolutions apportées par rapport à la version en vigueur jusqu'ici (approuvée par délibération n° 2023-2 du conseil municipal en date du 14 mars 2023) sont surlignées en jaune et concernent :

1. Actualisation juridique et simplification rédactionnelle

La nouvelle version propose une rédaction plus fluide et opérationnelle, en réduisant la reprise systématique des articles du CGCT, tout en maintenant leur portée juridique.

2. Renforcement de la dématérialisation

Le règlement intègre explicitement les pratiques numériques actuelles :

- Transmission dématérialisée des convocations et documents,
- Mise à disposition de moyens informatiques pour les élus afin de faciliter l'accès aux dossiers.

3. Évolutions en matière budgétaire et financière

Le règlement prend en compte les évolutions récentes, notamment :

- L'intégration du compte financier unique (CFU),
- L'évolution du contenu du débat d'orientations budgétaires.

4. Renforcement des règles déontologiques

Les dispositions relatives aux conflits d'intérêts et au déport des élus sont clarifiées et recentrées sur les principes fondamentaux (impartialité, intégrité, intérêt général).

5. Amélioration de la transparence des travaux

La version 2026 renforce les obligations de publicité :

- Mise en ligne des procès-verbaux,
- Publication des délibérations,
- Précision des délais et des modalités d'accès aux documents.

6. Ajustements organisationnels

Des adaptations et précisions ont été apportées :

- À la définition des commissions,
- Aux modalités de fonctionnement interne du Conseil,
- À la structuration globale du règlement pour une meilleure lisibilité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune tel qu'annexé,
- De préciser que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la délibération.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,




Matthieu LEGROIS



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-78 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subventions municipales 2026 aux associations – Judo club des jeunes de Longuenesse

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHET, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en application de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

En date du 28 Avril 2026, des délibérations ont été prises concernant l'octroi de subventions de fonctionnement aux associations (n° 2026-50 à 59, 61 à 63, 65 et 66).

La Ville a reçu une nouvelle demande de subvention émanant de l'association Judo Club des Jeunes de Longuenesse.

Préalablement à l'examen de celle-ci, je tiens à rappeler que par leurs diversités et leurs palettes d'activités, les associations sont présentes dans notre quotidien et jouent un rôle important dans le tissu social de la commune.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
Judo Club des Jeunes de Longuenesse	2 850,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement sur l'attribution de subvention reprise ci-dessus pour un montant de 2 850 €, article 65748 du budget Ville.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,




Matthieu LEGROIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 11/06/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-79 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Personnel communal – Convention avec le centre de gestion de la Fonction Publique du Pas-de-Calais pour la mise en place d'un coffre-fort numérique

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoint.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHET, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le Code des postes et des communications électroniques,
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 26 mai 2026,

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée que, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des collectivités et des établissements publics, le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose la mise en place d'un coffre-fort numérique agent pour permettre la modernisation de la gestion du personnel et notamment dans la communication des bulletins de paie et des documents RH.

Il s'agirait d'un service mutualisé afin d'assurer un service de qualité et une optimisation de la dépense publique.

Le Centre de Gestion propose de collaborer avec la ville de Longuenesse pour mettre en place ce dispositif.

Il assurera le suivi du projet (réunions d'information, conseils), sa mise en place (passerelle avec le prestataire retenu, accompagnement) et proposera une assistance.

La collectivité devra :

- assurer la promotion du système au niveau des agents,
- diffuser les documents de communication et d'information fournis par le CDG62 et le prestataire,
- ne déposer que les documents listés en annexe 1 avec une antériorité de 6 mois à compter de la date de mise en service,
- fournir la liste des agents habilités à utiliser la plateforme de gestion et informer le CDG62 de toute modification sans délai,
- notifier sans délai tout dysfonctionnement.

Cette prestation est comprise dans la cotisation additionnelle, déjà versée au Centre de Gestion et n'engendrera donc pas de coût supplémentaire.

Afin de pouvoir bénéficier de cette nouvelle prestation, une convention doit être signée avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire propose de mettre en place le coffre-fort numérique agent et pour cela, de signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- le déploiement du coffre-fort numérique agent,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Matthieu LEGROIS


Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 11/06/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-80 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	4.1.3

OBJET : Personnel communal – Suppression de poste - Modification du tableau des emplois

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHET, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.


Considérant l'augmentation du temps de travail d'un agent chargé de l'animation à raison de 24 heures annualisées à compter du 1^{er} mars 2026,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 26 mai 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide la suppression à compter du 1^{er} juin 2026 de l'emploi d'agent chargé de l'animation à 20 heures/semaine et d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,




Matthieu LEGROIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 11/06/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-81 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Ressources Humaines - Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial commun, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoint.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents. Il rappelle également que lors du conseil municipal du 08/04/2022 il a été voté la création du CST commun entre la ville et le CCAS.

Considérant les élections professionnelles prévues le 10 décembre 2026,

Il convient maintenant :

- de fixer le nombre de représentants au sein de celui-ci,
- de décider du maintien ou non du paritarisme,
- de décider du recueil ou non de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement,
- de décider de la création ou non d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 1^{er} juin 2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 118 agents (ville et ccas),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

1. de FIXER le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
2. de DECIDER le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
3. de DECIDER le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement.
4. de DECIDER de ne pas créer de formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,


Pour extrait conforme,
Le Maire,



Matthieu LEGROIS



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-82 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Jeunesse – Organisation des stages B.A.F.A. (Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur) – Attribution d’aide à la formation B.A.F.A.

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L’an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoint.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHET, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2021-44 en date du 12 avril 2021, le conseil municipal a entériné les principes suivants :

- Organisation de formation B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur),
- Apport d'une aide financière aux jeunes longuenessois inscrits à cette formation,
- Facturation en contrepartie des frais annexes (location et nettoyage des locaux, frais de restauration, photocopies, gestion des dossiers d'inscription...) par stagiaire.

Par délibération 2021-104 du 13 décembre 2021, il a été décidé de pérenniser ces principes pour les années suivantes à savoir :

- Aide financière de 25 % du coût de la formation pour chaque stagiaire longuenessois dans le cadre des stages B.A.F.A. organisés par la ville de Longuenesse,
- Facturation à l'organisme de formation d'un montant forfaitaire maximum de 60 € correspondant aux frais administratifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de conditionner cette aide au fait d'effectuer la totalité de la session.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Matthieu LEGROIS


Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 11/06/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-83 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Jeunesse – 2026 - Modifications des rémunérations des animateurs en CEE (Contrat d'Engagement Educatif)

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2025-47 en date du 2 avril 2025, le conseil municipal a décidé de modifier la délibération 2022-59 en date du 7 juin 2026 pour adopter les rémunérations suivantes :

	ALSH mercredis, petites vacances et été	Colonies hiver + été (journée + nuitée)
Directeur	116.00€	126.00€
Animateur BAFA		
Mineur	64.00€	74.00€
Majeur	70.00€	80.00€
Animateur stagiaire		
Mineur	52.00€	62.00€
Majeur	58.00€	68.00€
Animateur sans formation		
Mineur (16 ans)	41.00€	51.00€
Mineur (17 ans)	46.00€	56.00€
Majeur	51.50€	61.50€
Nuitée (uniquement pour ALSH été)	10.00€	


Les conditions d'embauche des animateurs ayant évolué, la commune est désormais amenée à recruter de plus en plus d'animateur mineur (BAFA à partir de 16 ans).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'aligner le montant de leur rémunération sur celle des animateurs majeurs ainsi que d'appliquer une augmentation concernant les rémunérations des animateurs BAFA et directeur, comme suit, les autres dispositions de la délibération restant applicables :

	ALSH mercredis, petites vacances, été	Colonies hiver et été (journée + nuitée)
Directeur	120,00 €	130,00 €
Animateur BAFA	72,00 €	82,00 €
Animateur stagiaire	58,00 €	68,00 €
Animateur sans formation	51,50 €	61,50 €
Nuitée (uniquement ALSH été)	10,00 €	

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,




Matthieu LEGROIS

Pour extrait conforme,

Le Maire,




Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-84 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Politique de l'Habitat – Accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédants – Modification du nombre de bénéficiaires pour 2025

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte,

Vu la délibération n° 2025-5 en date du 10 mars 2025, fixant le dispositif d'aide à l'accèsion à la propriété pour les jeunes ménages primo-accédants, prévoyant l'octroi d'une subvention de 4 000 € par logement dans la limite d'un contingent annuel de 4 dossiers (soit une enveloppe globale de 16 000 €).

Considérant la notification de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) chargée de la centralisation et de l'instruction des demandes, signalant le dépôt d'un cinquième dossier éligible au dispositif,

Considérant la volonté de la commune de soutenir activement le parcours résidentiel des jeunes ménages et de favoriser le dynamisme démographique local en ne bloquant pas une demande répondant parfaitement aux critères fixés,

Considérant que cette situation exceptionnelle nécessite de porter le nombre maximum de dossiers financés, de 4 à 5 pour l'année 2025, entraînant l'attribution d'une subvention complémentaire de 4 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser, à titre exceptionnel pour l'exercice 2025, la prise en compte d'une 5^{ème} demande d'aide à l'accèsion à la propriété,
- d'accorder une subvention d'un montant de 4 000 € au bénéficiaire de ce 5^{ème} dossier, sous réserve de la validation définitive de son éligibilité par le service instructeur,
- d'imputer cette dépense à l'article 20422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations » du budget primitif 2026.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Matthieu LEGROIS




Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 11/06/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-85 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Politique de l'Habitat – Accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédants - Reconduction de l'aide aux primo-accédants pour 2026

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHET, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis sa mise en œuvre en 2017, l'aide à l'accession à la propriété de la CAPSO a permis d'accompagner de nombreux ménages dans l'acquisition de leur première résidence principale.

Par ailleurs, depuis 2025, le conseil communautaire a décidé de rendre éligibles les biens construits avant le 1^{er} janvier 1956, pour les dossiers dont la date de signature de l'acte de vente est intervenue à compter du 1^{er} juin 2025.

Conformément à la stratégie fixée dans le Programme Local de l'Habitat, la mobilisation du parc existant est identifiée comme un levier majeur pour accueillir et fidéliser les familles. C'est à ce titre que le conseil communautaire du 19 décembre 2024 a décidé de pérenniser cette aide pour deux années supplémentaires, soit sur la période 2025-2026.

Les critères d'octroi de l'aide définis au 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

- Ne jamais avoir été propriétaire,
- Être âgé de 30 ans au maximum,
- Acheter un bien achevé avant le 1^{er} janvier 1956,
- Réaliser des travaux d'amélioration de 4 000 € HT minimum,
- Acquérir le bien dans une commune participant au dispositif par un abondement de cette subvention d'un montant minimum de 2 000 €.

Le conseil municipal a également décidé, par délibération n°2025-5 du 10 mars 2025, d'abonder la subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide pour la période 2025-2026, de fixer le montant de la subvention à 4 000,00 € par logement pour 4 dossier ainsi que de valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} janvier 2025.


5 demandes ont déjà été déposées pour 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Confirmer l'abondement de la subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide pour 2026,
- Fixer le montant de la subvention à 4 000,00 € par logement pour 8 dossiers maximum,
- Valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente au plus tard le 31 décembre 2026.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,




Matthieu LEGROIS



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-86 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	1.1

OBJET : Intercommunalité - Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de produits d'entretien – Adhésion de la commune

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoint.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHET, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande publique du 1^{er} avril 2019,

Considérant la nécessité de développer les actions de mutualisation entre les communes, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer dans un cadre défini et partagé,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes portant sur les produits d'entretien pour ses propres besoins,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur l'achat de produits d'entretien.

La CAPSO est désignée comme coordonnatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans une convention constitutive. A ce titre, elle a en charge, de recenser les besoins des communes adhérentes, de rédiger le dossier de consultation des entreprises et de procéder aux opérations de passation du marché.

Celui-ci comprend 3 lots :

- 1) Lot 1 : Hygiène des locaux et consommables
- 2) Lot 2 : Papiers - Sacs poubelles – Protection
- 3) Lot 3 : Petits matériels et broserie

Il est précisé que la liste des communes est non exhaustive jusqu'à la signature de la convention.

Les membres de la commission d'appel d'offre de la CAPSO seront convoqués en temps voulu pour retenir le(s) prestataire(s).

L'exécution du marché reste à la charge de chaque commune (commande, réception des produits, facturation).

La date effective de mise en œuvre est fixée au 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur l'achat et la livraison de produits d'entretien,
- d'approuver la convention constitutive du groupement désignant la CAPSO coordonnatrice, ainsi que la CAO de la CAPSO comme CAO du groupement,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Matthieu LEGROIS




Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 11/06/2026

 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-87 DGSCB
	Nature de l'acte	Délibération
	Matière de l'acte	9.1

OBJET : Participation au Projet de Coopération Transfrontalière « Cool Cities » (INTERREG Mer du Nord) : aménagements des abords de l'Hôtel Communautaire de la CAPSO et de la Cour de la résidence du Renan - Validation de la phase avant-projet (AVP) des travaux

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHET, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte,

Vu la présentation du projet effectuée lors de la commission travaux en date du 22 mai 2025 puis lors de la réunion publique en date du 18 février 2026,

Pour mémoire, par délibération n°2025-61 du 7 juillet 2025, le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la participation de la commune au projet de coopération transfrontalière « Cool Cities » (INTERREG Mer du Nord), en collaboration avec la CAPSO,
- D'autoriser la mutualisation des aménagements des abords de l'hôtel communautaire de la CAPSO et de la cour de la résidence du Renan avec le projet « Cool Cities »,
- De mandater la CAPSO pour la maîtrise d'ouvrage du projet et approuve la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la CAPSO,
- D'intégrer les demandes du projet « Cool Cities » dans la définition de son programme d'aménagement, rédigé par la CAPSO, en tant que maître d'ouvrage délégué,
- D'autoriser la CAPSO à solliciter les subventions FEDER pour le projet, et accepter la refacturation à la commune du solde de 40% HT des coûts, jusqu'à un montant de 105 000 € HT majoré de la TVA acquittée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), en délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Longuenesse, assure le suivi du projet d'aménagement du quartier du Renan. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme européen INTERREG Mer du Nord COOL CITIES, visant à lutter contre les îlots de chaleur urbains et à créer des parcours de fraîcheur.

Par marché n° 2055-06 notifié en novembre 2025, la CAPSO a confié au groupement HAUTES HERBES / ANTEA la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier du Renan.

L'avant-projet (AVP) transmis par la maîtrise d'œuvre est conforme aux attentes programmatiques initiales et comprend :

- L'aménagement de la cour de la résidence du Renan ;
- L'aménagement de la plaine ;
- La création de parcours entre la cour et la plaine, ainsi qu'entre la rue Camus et la plaine.

L'opportunité d'une subvention complémentaire, issue d'un reliquat budgétaire du programme COOL CITIES, a permis de réviser l'enveloppe financière des travaux.

Initialement fixée à 210 000 € HT pour la tranche ferme et 37 000 € HT pour la tranche optionnelle, l'estimation révisée s'élève désormais à 314 486,10 € HT, intégrant les subventions supplémentaires obtenues.

Le projet prévoit un allotissement en deux lots :

1. Préparation et voirie ;
2. Espaces verts et mobiliers.

La durée des travaux est estimée à 5 mois avec la période de préparation.

Plan prévisionnel de l'opération :

NOM DU PROJET

AMENAGEMENTS DU RENAN pour lutter contre le stress thermique

Plan de financement prévisionnel type

21/05/2026

DEPENSES en (HT)			RESSOURCES			
			Assiette Budget		Portant	Taux
TRAVAUX (AVP)	Tous travaux, option et suppl.	314 486,10 €	COOL CITIES - FEDER 60%	342 373,66 €	191 611,54 €	59%
			Subvention originale	Travaux tranche ferme	128 875,40 €	
			Subvention liée à budget extra	Travaux supplémentaires	48 000,00 €	
			Moe à compter du PPD, hors Diag & AVP	Moe tranche ferme + option affermie + travaux suppl.	8 736,14 €	
			Autres études	Toutes tranches		
MOE & ETUDES		57 880,00 €	REVIVRE - FEDER 60%	29 386,44 €	17 991,86 €	52%
Maitrise d'œuvre	Tranche ferme : 11,36%	33 567,62 €	Moe : Etude Diag et AVP	Tranche ferme	11 391,86 €	
	Diag + AVP	19 505,44 €	Mission complémentaire réalisée augmentée	Selon besoin projet EU	6 000,00 €	
	MOE	3 471,74 €				
	Aut. ass. mod. CET, NCR, CPC	10 922,44 €				
Maitrise d'œuvre	Travaux sup - extra budget CC > Tranche ferme + option affermie	3 541,00 €				
Autres études : 3PS + Pub + relevé géométrique + Détection réseaux + Plan géométrique + arrianté votive	Toutes tranches	10 771,38 €				
Mission complémentaire réalisée augmentée	Consultation MOE à lancer	10 000,00 €				
			CAPSD - Partage délégué		162 762,70 €	44%
			VILLE DE LONGUEUESSE - fonds propres		62 762,70 €	17%
			Bailleurs sociaux		100 000,00 €	27%
Total dépenses		372 366,10 €	Total ressources		372 366,10 €	100%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- VALIDER la phase avant-projet (AVP) des travaux et par conséquent les études et les travaux du projet d'aménagement du quartier du Renan,
- AUTORISER monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du projet.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,




Matthieu LEGROIS



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-88 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Participation au Projet de Coopération Transfrontalière « Cool Cities » (INTERREG Mer du Nord) : aménagements des abords de l'Hôtel Communautaire de la CAPSO et de la Cour de la résidence du Renan - Validation de l'avenant n°1 à la convention de mandat ; augmentation de l'assiette de dépenses éligibles

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2025-61 du 7 juillet 2025, le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la participation de la commune au projet de coopération transfrontalière « Cool Cities » (INTERREG Mer du Nord), en collaboration avec la CAPSO,
- D'autoriser la mutualisation des aménagements des abords de l'hôtel communautaire de la CAPSO et de la cour de la résidence du Renan avec le projet « Cool Cities »,
- De mandater la CAPSO pour la maîtrise d'ouvrage du projet et approuve la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la CAPSO,
- D'intégrer les demandes du projet « Cool Cities » dans la définition de son programme d'aménagement, rédigé par la CAPSO, en tant que maître d'ouvrage délégué,
- D'autoriser la CAPSO à solliciter les subventions FEDER pour le projet, et accepter la refacturation à la commune du solde de 40% HT des coûts, jusqu'à un montant de 105 000 € HT majoré de la TVA acquittée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) a adopté, lors de sa séance du 26 juin 2025, la délibération n°D197-25 relative à l'aménagement du quartier du Renan à Longuenesse dans le cadre du projet européen COOL CITIES.

Ce projet, financé par le programme INTERREG Mer du Nord, vise à lutter contre les îlots de chaleur urbains et à créer des parcours de fraîcheur.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été établie entre la ville de Longuenesse et la CAPSO, confiant à cette dernière la maîtrise d'ouvrage du projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, l'opportunité se présente d'élargir l'assiette des dépenses éligibles initialement prévue grâce à un complément de budget et la subvention correspondante, pour renforcer l'impact des aménagements.

En effet, un des partenaires du projet COOL CITIES ne consommera pas l'intégralité de son budget.

Ces ajustements permettront d'assurer la pleine réalisation des objectifs du projet tout en respectant les contraintes budgétaires et calendaires imposées par le programme européen.

Le montant de dépenses éligibles en investissement passera de 211 459 € HT à 314 486,10 € HT.

Il s'avère donc nécessaire de conclure un avenant à la convention de mandat afin de modifier l'article 3 relatif au financement du projet d'aménagement du quartier du Renan.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser l'augmentation de l'assiette des dépenses éligibles en travaux au titre du projet COOL CITIES, telle que définie dans l'annexe financière jointe à la présente délibération, pour atteindre un montant total de 314 486,10 € HT,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document afférent à ce partenariat et à ce projet, notamment les avenants à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et les demandes de subvention auprès des instances européennes.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Matthieu LEGROIS




Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 11/06/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-89 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Conseils de quartiers – Approbation des modifications de la charte des conseils de quartier – Création d'un 8^{ème} conseil de quartier

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHE, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2022-56 du 7 juin 2022, le conseil municipal a créé 7 conseils de quartiers dans le cadre de la charte des conseils de quartiers.

Pendant la durée de leur fonctionnement, il est apparu que le 5^{ème} conseil, dit « Verlaine Renan » recouvre un secteur géographique trop grand pour toucher toute la population.

De plus, les habitants du secteur « Complexe des Bruyères » se sentent plus rattachés à celui dénommé « Val des Bruyères » (4^{ème} conseil).

Il est donc proposé au conseil municipal de modifier la charte afin de :

- Créer un 8^{ème} conseil de quartier recouvrant la résidence Ernest Renan et le secteur des Frais Fonds.
- Intégrer les logements du secteur du « Complexe des Bruyères » dans le 4^{ème} conseil.

D'autres légères clarifications ou mises à jour sont proposées dans la charte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le projet de charte avec ces modifications surlignées joint à la présente délibération.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Matthieu LEGROIS




Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 11/06/2026

 Ville de Longuenesse	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-90 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Conseils de quartier – Désignation des élus référents

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoint.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHET, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que conformément à la charte des conseils de quartier, un élu municipal est désigné comme référent pour chaque conseil de quartier. Il est chargé d'assurer le lien avec l'administration communale. Il convient également de désigner son suppléant.

Suite aux modifications apportées à la charte des conseils de quartier créant un nouveau conseil de quartier n°8, il convient donc de procéder à la désignation des référents titulaires et suppléants pour les conseils de quartier n°5 et 8.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation aura lieu au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité. Il est proposé un vote au scrutin de liste (un binôme) pour chaque conseil de quartier, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

À l'unanimité, il est décidé que le vote se fera à main levée.

Monsieur le Maire a reçu les candidatures de :

Conseil de quartier n° 5

Titulaire : Eric LEBAS

Suppléant : Jean-Christophe POCHE

Conseil de quartier n° 8

Titulaire : Andry DUTRIEU

Suppléant : Dominique BERNARD

Suite au vote à main levée, les résultats sont les suivants :

Conseil de quartier n° 5

Référents titulaire et suppléant

Votants	:	33
Blancs ou nuls	:	0
Exprimés	:	33

Ont obtenu :

Titulaire : Eric LEBAS

Suppléant : Jean-Christophe POCHE

Conseil de quartier n° 8

Référents titulaire et suppléant

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

Ont obtenu :

Titulaire : Andry DUTRIEU
Suppléant : Dominique BERNARD

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Matthieu LEGROIS




Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 11/06/2026

 Ville de Longuenesse	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-91 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Administration générale – Dénomination du club house du Stade Longuenessois « Carlos FLIPO »

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoint.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHET, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, le club house du Stade Longuenessois, se situant dans la salle des sports des Chartreux, est pour le moment dépourvu de dénomination propre.

La Ville de Longuenesse propose de lui attribuer la dénomination « Club House Carlos FLIPO ».

Carlos FLIPO a œuvré dans l'association en tant que trésorier. Il a également marqué le club en tant qu'éducateur, transmettant sa passion de l'athlétisme à de nombreux jeunes. Il nous a quittés le 25 mars dernier.

La Ville a demandé et obtenu l'accord de la famille afin de lui donner cette appellation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer le nom de « Carlos FLIPO » au club house du Stade Longuenessois.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Matthieu LEGROIS




Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 11/06/2026

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2026-92 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Administration générale – Nouvelle dénomination de la salle Brel en salle « Alain STROBBE »

DATE DE CONVOCATION

2 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Florence NIVERT, M. François RUCKEBUSCH, Mme Dominique BERNARD, M. Eric FOULON, Mme Peggy MAHU, M. Arnaud ROUSSEL et Mme Delphine BARBIER, Adjoints.

Mme Georgette RIQUART, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Michèle BEAUVOIS, Mme Sylvie HEURTEBOUST, M. Pascal VOSPETTE, Mme Isabelle HUDELLE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane MILAMON, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine MALIDAN, M. Rodrigues HERMANT, Mme Amélie DELTOUR, M. Jean-Christophe POCHET, M. Matthieu LEGROIS, M. Andy DUTRIEU, Mme Brigitte LECOUSTRE, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Manuel DEREPPER et M. Thomas LEGRAND, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Madame Martine MENAIS donne procuration à Madame Georgette RIQUART
Monsieur Eric LEBAS donne procuration à Madame Béatrice LEMAIRE
Monsieur Olivier BRUNET donne procuration à Monsieur François RUCKEBUSCH

M. Matthieu LEGROIS est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, Monsieur Alain STROBBE, ancien conseiller municipal de Longuenesse, a disparu le 25 janvier 2026.

Afin de rendre hommage à cet ancien élu, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de rebaptiser la salle Brel située à l'ESCAL, sous le nom de « Alain STROBBE », eu égard à son implication dans la vie municipale en qualité de Président du Centre Social, de conseiller municipal de Longuenesse et de vice-président de la communauté d'agglomération de Saint-Omer.

La Ville a demandé et obtenu l'accord de la famille afin de lui donner cette appellation.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Matthieu LEGROIS



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 11/06/2026